

**DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE ROCHETAILLEE SUR SAONE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 17  
Absents : 05

L'an deux mil vingt-quatre le 23 mai, à 20 heures, le conseil municipal de ROCHETAILLEE SUR SAONE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie – Salle Multifonction, sous la présidence de Mr Eric VERGIAT, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2024

Étaient présents : Mr Eric VERGIAT, Mme Mélyne REY, Mr Eric VATONNE, Mme Mélanie CIVATI, Mr Jacques VUITTON, Mme Danièle CLARENNE, Mr Pierre-Alexandre PRAT, Mme Isabel RAY-FRANCO, Mme Edith GUYOT, Mr Loïc DUHAZE, Mr Jean-Marie ALLEX, Mme Frédérique PUTANIER, Mr Laurent MARTINOD, Mme Véronique DAMOUR.

Absents représentés : Mme Jacqueline MIGNOTTE pouvoir donné à Mr ALLEX, Mr Nicolas POIVEY pouvoir donné à Mme CIVATI, Mr Jean-Daniel LAMARQUE pouvoir donné à Mr VERGIA.

Absents : Mme Catherine DREVET, Mr Alexandre NUSS.

Secrétaire : Mr Laurent MARTINOD.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Numéro d'ordre : 2024 - mai

**02 - Modification - 4 – PLUH Métropole de Lyon  
Délibération supplétive**

Rapporteur : Mr Eric VATTONE

Mr le rapporteur rappelle que Le PLU-H a été approuvé par délibération du conseil de la Métropole de Lyon n°2019-3507 du 13 mai 2019. Pour renforcer les dimensions environnementales et sociales du PLU-H, une procédure de modification a été engagée par la Métropole de Lyon.

Par délibération n°2023-1659 du 27 mars 2023, le conseil de la Métropole de Lyon a ainsi engagé la procédure de modification n°4 et défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable.

Le PLU-H a été approuvé par délibération du conseil de la Métropole de Lyon n°2019-3507 du 13 mai 2019. Pour renforcer les dimensions environnementales et sociales du PLU-H, une procédure de modification a été engagée par la Métropole de Lyon.

Par délibération n°2023-1659 du 27 mars 2023, le conseil de la Métropole de Lyon a ainsi engagé la procédure de modification n°4 et défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable.

Une partie de la commune, situé entre le quartier « derrière le château », Ansieux et l'ancienne ligne de chemin de fer est classée en zone d'assainissement individuel. Cette zone est desservie par une partie de la rue du Musée juste avant la rue de la République et le bas de la rue de Nation.

Une réunion avec les services de la métropole et les riverains s'est déroulée en mairie le 17 mai 2024 après-midi. Il a été remonté une possibilité pour tout ou partie des riverains de se connecter au réseau public d'assainissement sous réserves de servitude entre les riverains ou de fonçage sous la voie du futur BHNS pour certains. Sous réserve d'impossibilité technique, ces deux options très économiques

financièrement pour la métropole de Lyon, permettra un raccordement au réseau public d'assainissement de la grande majorité des habitants de ce quartier.



Il est proposé au conseil municipal de demander la modification du zonage de cette zone en assainissement collectif, afin de permettre aux riverains de se connecter règlementairement au réseau d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DEMANDE** la modification du zonage de la zone définie ci-dessus en assainissement collectif, afin de permettre aux riverains de se connecter règlementairement au réseau d'assainissement collectif
- **AUTORISE** Mr le Maire à accomplir tout acte et formalité en ce sens.

Délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Mr Eric VERGIAT

